



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : QUELLES OBLIGATIONS POUR QUELS IMPACTS PRATIQUES ?

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL

Faire du DPE un levier de décision pour la gestion patrimoniale

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a pour objectif d'indiquer la quantité annuelle d'énergie consommée ou estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment, ainsi qu'une classification du bâtiment en fonction de la quantité d'émission de gaz à effet de serre, le tout afin de connaître sa performance énergétique.

La loi ELAN stipule que les informations contenues dans ce document obligatoire soient opposables aux vendeurs et aux bailleurs à compter du 1er janvier 2021. Cette réforme supprime le caractère informatif du DPE et rend ses informations opposables aux vendeurs et aux bailleurs. Le bailleur engage sa responsabilité contractuelle envers le locataire en cas d'information erronée figurant dans le DPE, à la condition que cette information erronée lui cause un préjudice.

Cette formation a pour objectif d'une part de sensibiliser au cadre réglementaire et aux obligations liées à ces textes en tant que bailleur. D'autre part, ce stage donnera des clés de lecture des DPE.

PUBLIC

Responsable technique et technicien de patrimoine

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- › comprendre la législation entourant les diagnostics de performance énergétique
- › identifier les obligations à la charge des bailleurs
- › maîtriser la lecture du diagnostic énergétique.

PÉDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et de mises en perspective opérationnelle. Accès à une documentation pédagogique à distance.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Emeric DE LA ROCHETHULON, Consultant-formateur spécialisé en diagnostics immobiliers réglementaires.

DATES DES SESSIONS INTER

le 12 mars 2026 - Distanciel

le 15 octobre 2026 - Distanciel

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

nora.diop@afpols.fr - 06 98 64 45 31

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Introduction : généralités sur le bâtiment

- quelle typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction

Quel cadre réglementaire pour le DPE

- les textes législatifs et réglementaires fondamentaux et récents

Les obligations du propriétaire/bailleur

- quand réaliser un DPE ?
- qui choisir ?

Les obligations du diagnostiqueur

- quel statut lié au diagnostiqueur ?
- comment rédiger un cahier des charges pour une mission liée au DPE ?
- le suivi de la mission du diagnostiqueur
- les résultats de la mission

Le contenu d'un DPE

- le calcul 3CI
- calcul sur facture
- notion d'énergie primaire et finale

Le décryptage et l'analyse d'un DPE

- comprendre la terminologie d'un DPE
- quels éléments principaux regarder dans un DPE ?
- les points de vigilance dans un DPE

Savoir informer efficacement ses locataires

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.